



Association loi 1901 sur internet

Par **poon**, le **05/09/2008** à **07:41**

Bonjour,

Nous sommes 4 personnes a vouloir monter une association 1901. Nous n'habitons pas la même ville et sommes aux quatre coins de la France. Notre lieu de rencontre est un site internet et le but de l'association sera de promouvoir ce site. Question : Est on obligé de se réunir physiquement pour une assemblée générale ou peut on procéder aux votes sur notre site? Il va sans dire que nous sommes identifier de façon univoque.

Merci de votre réponse.

Cordialement

JY Renault